

de l'Université d'Alberta et le professeur S. R. Mealing de l'Université Carleton. Le ministre ou n'importe quel député pourrait-il penser même un seul instant que des professeurs comme ceux-là, qui exercent leur profession dans des universités aussi éloignées et distinctes les unes des autres, débattent ces questions, soulèvent ces points, et proposent pareilles résolutions sans qu'il y ait la moindre cause? Ils s'appuient évidemment sur certains faits quand ils parlent ainsi.

Il est clair qu'en fait la Gendarmerie royale interroge les étudiants sur les vues exprimées par leurs professeurs et vice versa. Je ne crois pas que nous puissions avoir un système d'éducation vraiment efficace s'il ne règne pas le plus grand esprit de liberté, si professeurs et étudiants ne se sentent pas libres d'exprimer n'importe quelle opinion et si les maîtres ne peuvent recommander à tout étudiant la lecture de n'importe quel livre, qu'il soit bien ou mal vu.

Rien de plus facile que de dire que nous croyons en la démocratie pour les gens qui sont de notre avis. Ce n'est pas la démocratie, c'en est une perversion. Si le terme de démocratie a un sens, il veut dire l'octroi de la plus entière liberté à ceux qui n'acceptent pas les normes reconnues. Certes, la démocratie dans laquelle je crois est assez grande et assez forte pour supporter les plus larges discussions et les critiques les plus vives, qu'elles viennent de la gauche totalitaire ou de la droite totalitaire. Que le ministre dise aujourd'hui, comme ses prédécesseurs l'ont fait par le passé, que la Gendarmerie se borne à mener des enquêtes, à mon sens, la chose est manifestement mauvaise et devrait cesser immédiatement.

Je n'ai pas confiance dans les aptitudes de la Gendarmerie en ce domaine. Je ne crois pas qu'elle dispose d'un personnel formé pour déterminer quelles opinions sont subversives ou illégales; et je ne pense pas que les universités et les écoles soient des endroits indiqués pour se livrer à cette sorte de besogne. A ma connaissance, il n'y a dans nos universités aucun professeur qui soit communiste. Mais même s'il y en avait, la chose ne devrait pas effrayer outre-mesure les députés et le public en général, car si la présence d'un, de deux ou même de cinq professeurs communistes sur notre territoire constituait une menace à la démocratie, le régime démocratique dans lequel nous croyons ne serait pas alors vraiment solide.

Je crois en la démocratie. Je crois que la démocratie peut tenir le coup contre toute autre idéologie sans que la police ait à intervenir. En permettant à la Gendarmerie royale de poursuivre le genre d'activité qu'elle exerce depuis une trentaine d'années—en fait,

il me semble que cette activité s'intensifie— nous favorisons effectivement l'État policier, l'État totalitaire, dans nos efforts pour l'éviter. Si nous n'y mettons fin, nous adopterons, dans notre lutte contre le communisme, les méthodes mêmes pour lesquelles les communistes sont connus dans tout l'univers. Quant à moi, et je crois exprimer l'opinion des autres membres de mon groupe et, à vrai dire, de tous les citoyens libres, sans préjugés et à l'esprit progressiste, je tiens à dire que cette activité n'a pas sa raison d'être et n'est aucunement souhaitable. Il faudrait donc mettre fin à tout ce qui s'est fait à cet égard dans le passé.

Je termine mes observations en citant une décision célèbre rendue par M. Black, juge de la Cour suprême des États-Unis. Traitant exactement du même genre de question, il déclare qu'il est de toute nécessité de préserver:

...au sein de la population en général le désir que les citoyens peuvent éprouver de faire partie d'associations, de défendre des causes et de faire des «erreurs» politiques sans s'exposer plus tard à des sanctions du gouvernement pour avoir osé penser par eux-mêmes. C'est ce droit, celui de se tromper dans le domaine politique, qui fait la force de notre pays. Car toutes les lois visant à combattre le communisme ne seront jamais aussi efficaces que les convictions personnelles qui s'acquièrent quand on a examiné les arguments qu'il apporte et qu'on les a ensuite rejetés ou quand on a accepté sa doctrine et qu'on a reconnu par la suite qu'elle n'avait aucune valeur. Au contraire, le déshonneur qui résulte d'enquêtes semblables non seulement prévient les «erreurs» mais il empêche également tous les citoyens, sauf les plus courageux, d'avancer des opinions qui seront peut-être mal vues plus tard. Ce résultat, dont l'importance ne peut être surestimée, est doublement à redouter quand il touche les universités sur lesquelles nous devons compter en grande partie pour mettre de l'avant et développer les nouvelles idées dont dépend le bien-être de notre pays.

J'invite le ministre de la Justice à étudier cette citation et à y réfléchir.

**M. le président suppléant:** A l'ordre! Dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau...

**L'hon. M. Pickersgill:** Nous étions convenus que nous le ferions à une heure, et il n'est pas encore une heure. (*Exclamations*)

**M. le président suppléant:** La parole est au député de Verdun.

**M. Mackasey:** Avant d'amorcer mes observations, monsieur le président, j'aimerais poser une question au préopinant. Je tiens d'abord à le féliciter de son allocution et à lui dire que je souscris sans réserve au principe qu'il a exposé. Cependant, n'estime-t-il pas qu'il est dangereux de laisser quelques professeurs communistes libres d'inculquer